# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

# Table des matières

PARTIE A : CONTEXTE BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE ..... - 1 -
A 1 La situation économique de la zone EURO ..... - 1 -
A 2 Le contexte économique français ..... - 3 -
A 3 Les finances des collectivités locales : bilan 2020 ..... - 4 -
A 4 Le cadre réglementaire pour 2021 ..... - 5 -
PARTIE B : LE CONTEXTE LOCAL ET LES ORIENTATIONS POUR 2021 ..... - 8 -
B 1 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ..... - 9 -
**B 1.1 Les recettes de fonctionnement : ..... - 10 -**
**B 1.2 Les dépenses de fonctionnement ..... - 14 -**
B 2 : LA SECTION D'INVESTISSEMENT ..... - 19 -
**B 2. 1 Les recettes d'investissement ..... - 19 -**
**B 2.2 Les dépenses d'investissement : LES PROJETS 2021-2026 ..... - 20 -**
**B 2.2.1 La Sécurité ..... - 21 -**
**B 2.2.2 L'éducation ..... - 22 -**
**B 2.2.3 Les Solidarités ..... - 23 -**
**B 2.2.4 L'Ecologie positive et les grands projets d'aménagement ..... - 24 -**
**B 2.2.5 La redynamisation urbaine et économique, et le renforcement de l'attractivité du centre-ville - 25 -**
**B. 2.2.6 Le service public numérique ..... - 27 -**
**B 2.2.7 Sport, Culture et Patrimoine ..... - 27 -**
B 3 : LA DETTE ..... - 29 -

## • Introduction

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, un **débat sur les orientations budgétaires** de l'exercice doit se dérouler, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Celui-ci vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le Conseil Municipal et les citoyens des évolutions de la situation financière de la collectivité : les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Par ailleurs, pour les communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L.2312-1), il est prévu une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le débat qui doit avoir lieu sur la base du présent rapport de présentation participe directement à l'élaboration du budget primitif pour 2021 qui traduira les orientations politiques de la Municipalité dans ses différents domaines d'intervention.
Le projet de budget primitif (BP2021) ne pourra pas être voté avec la prise en compte des résultats 2020 qui ne sont pas connus à la date d'élaboration du présent rapport.
Par ailleurs, ce document est établi sur les bases du Projet de Loi de Finances (PLF 2021), qui sont encore provisoires à ce stade et peuvent être amendées lors des discussions parlementaires, fin décembre 2020. Le caractère non définitif de certaines mesures et de leur impact potentiel, ne remet toutefois pas en cause les orientations générales de la Ville et ses principes de gestion, exposés dans le présent rapport.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'Etat dans le département.

# PARTIE A : CONTEXTE BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE

**Introduction**

En ce dernier trimestre 2020, les collectivités sont amenées à un exercice inédit puisqu'elles doivent définir leurs orientations budgétaires dans un contexte de double crise sanitaire et économique exprimant de lourdes conséquences depuis mars.
L'exercice est rendu d'autant plus délicat que les collectivités ne peuvent pas se baser sur un quelconque précédent : le caractère inédit de l'épidémie covid-19 oblige l'ensemble des acteurs institutionnels à la prudence, mais aussi à une rigueur encore plus prégnante.
Si le mouvement massif de mesures d'accompagnement mis en œuvre par le Gouvernement invite à espérer d'éviter ou en tout cas de retarder la récession, les défaillances d'entreprises, le chômage, les pertes de recettes publiques, l'exigence d'accompagnement des populations les plus fragiles seront des perspectives incontournables auxquelles toutes les collectivités devront faire face.
Pour autant, les collectivités ont également le devoir de maintenir des perspectives positives en proposant un plan d'actions répondant aux besoins de leurs populations.
Aubagne en a la volonté.
Plus que jamais, le service public doit rassurer les habitants, le dynamisme doit s'exprimer dans l'ensemble des domaines de la vie municipale, et les orientations budgétaires ne doivent pas fragiliser les premiers résultats majeurs obtenus depuis 2014.
Ce rapport pose objectivement les tableaux économiques de la zone Euro et de la France, la situation dans laquelle doivent s'exercer les responsabilités des collectivités locales et le cadre règlementaire qui s'impose à tous.
Il précise ensuite les orientations en matière de fonctionnement et d'investissement proposées, répondant à un triple objectif : poursuivre, dans un contexte contraint, une trajectoire de projets et d'actions visant à renforcer la qualité de vie des habitants, s'inscrire dans les processus nécessaires de l'écologie positive, et conforter la maîtrise des dépenses, illustration de la bonne gestion poursuivie depuis 2014.

## A 1 La situation économique de la zone EURO

Le PIB en volume de la zone euro a chuté de 11,8 %, en rythme trimestriel, au deuxième trimestre 2020, en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19) qui a frappé l'économie mondiale. Alors que cette forte contraction a résulté essentiellement de l'effondrement de l'activité observé en mars et avril, les données disponibles depuis mai ont signalé que l'économie se redresse. Les données quantitatives comme les enquêtes vont dans le sens d'un rebond significatif de la croissance du PIB au troisième trimestre. Parallèlement au rebond de la

production industrielle et des services, des signes d'une reprise de la consommation apparaissent, conformément aux anticipations.

L'activité s'est ralentie récemment dans le secteur des services par rapport au secteur manufacturier, ce qui ressort également des résultats d'enquêtes pour le mois d'août. Les hausses des taux d'infection par le coronavirus au cours des mois d'été et à l'automne obscurcissent néanmoins les perspectives à court terme. Pour la période à venir, la poursuite d'une reprise soutenue semble remise en cause au regard du reconfinement et de la portée des politiques d'endiguement.

Alors que les incertitudes concernant l'évolution de la pandémie sont de nature à affaiblir la reprise sur le marché du travail ainsi que le redressement de la consommation et de l'investissement, l'économie de la zone euro doit être soutenue par des conditions de financement favorables, une orientation budgétaire expansionniste et un affermissement de l'activité et de la demande mondiale. Cette évaluation se reflète aussi largement dans les projections macroéconomiques de septembre 2020 pour la zone euro, qui tablent sur une croissance annuelle du PIB en volume de – 8,0 % en 2020, 5,0 % en 2021 et 3,2 % en 2022. Par rapport aux projections macroéconomiques de juin 2020, les perspectives de croissance du PIB en volume ont été révisées à la hausse de 0,7 point de pourcentage pour 2020 et à la baisse de 0,2 et 0,1 point de pourcentage pour 2021 et 2022 respectivement.

Néanmoins les récents reconfinements dans de nombreux pays à travers l'Europe devraient obliger à revoir ces prévisions.

L'activité économique dans la zone euro a enregistré un recul sans précédent au deuxième trimestre 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures d'endiguement associées. Le PIB en volume a chuté de 11,8 % en rythme trimestriel au deuxième trimestre 2020 sous l'effet des mesures de confinement qui avaient atteint leur niveau de contrainte maximale en avril avant d'être assouplies progressivement au cours des mois suivants. Par comparaison avec le quatrième trimestre 2019, le PIB en volume a ainsi diminué globalement de 15,1 % au premier semestre 2020, revenant à des niveaux jamais observés depuis le premier trimestre 2005. La contraction causée par la pandémie de COVID-19 a touché l'ensemble des pays et secteurs d'activité. Le PIB a diminué dans tous les pays de la zone euro au deuxième trimestre 2020, l'ampleur de cette baisse reflétant l'impact de la pandémie ainsi que le calendrier et le caractère contraignant des mesures de confinement dans chaque pays. Parmi les principales économies de la zone euro, le PIB a diminué de 18,5 % en Espagne, de 13,8 % en France, de 12,4 % en Italie, de 9,7 % en Allemagne et de 8,5 % aux Pays-Bas en rythme trimestriel.

Dans ce contexte, les années 2021 et 2022 seraient envisagées comme des années de redressement net mais nécessairement graduel, avec un retour au niveau d'activité de fin 2019 qui pourrait prendre effet dès le premier trimestre 2022 contre mi-2022 dans nos projections de juin. Au bénéfice d'un rebond plus rapide qu'anticipé fin 2020, la croissance annuelle 2021 est revue légèrement en hausse (7,4% vs 6,9%). Celle de 2022 est revue légèrement en baisse (3,0% vs 3,9%) car le rebond plus important sur 2020 et 2021 réduit l'effet de rattrapage en 2022, même si la croissance resterait à cet horizon supérieur à son potentiel.

## A 2 Le contexte économique français

Le PIB en France se contracterait de 8,7% en 2020. Après le creux du deuxième trimestre et un fort rebond au troisième trimestre, le redressement serait ensuite plus progressif avec un profil d'« aile d'oiseau » sur 2020-2022. Le retour au niveau d'activité de fin 2019 serait envisagé début 2022, avec une remontée du PIB de 7,4% en 2021 et de 3,0% en 2022. Cette projection est un peu plus favorable que celle effectuée en juin, d'une part parce que le choc du deuxième trimestre s'est révélé moins important qu'attendu et d'autre part dans la mesure où le rebond suggéré par les enquêtes de conjoncture de ces derniers mois s'avère plus fort. La détérioration du marché du travail serait ainsi un peu moins marquée, même si elle resterait importante avec fin 2020 un recul de l'emploi total d'environ 800000 postes sur un an. En 2021 et 2022 à l'inverse, plus de 700000 emplois seraient recréés en net.

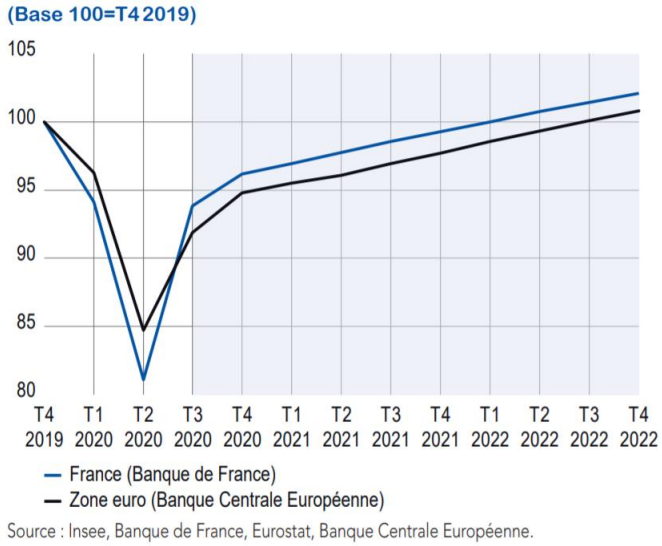

Source : Insee, Banque de France, Eurostat, Banque Centrale Européenne.

Cette projection reste soumise à d'importants aléas qui pourraient jouer à la hausse comme à la baisse. Au premier rang, l'évolution de l'environnement sanitaire en France et dans le monde reste très incertaine. L'environnement international est lui aussi l'objet de nombreux aléas, avec notamment un risque de « no deal Brexit ». Au plan interne, le plan de relance annoncé le 3 septembre par le gouvernement est de nature à soutenir l'activité mais avec une ampleur et à un horizon qui restent à évaluer. Cette projection n'intègre en effet qu'une petite partie de l'ensemble des mesures du Plan de Relance présenté le 3 septembre. Certaines mesures, ayant un impact positif sur la croissance, sont prises en compte ici (notamment la prolongation des dispositifs d'activité partielle et une partie des mesures en faveur de l'emploi des jeunes et du Ségur de la santé). En revanche la très forte chute des exportations dans certains secteurs en particulier (tourisme, aéronautique par exemple) pourrait peser encore plus durablement sur l'activité. Par ailleurs, le recul de l'investissement des entreprises certes important (-8,9% au premier trimestre puis -13,6% au deuxième trimestre) a été nettement plus faible qu'attendu au premier semestre et cette projection suppose que le taux d'investissement des entreprises fléchirait quelque peu, tout en restant assez élevé sur les trimestres à venir. Il ne peut toutefois être exclu que les tensions sur la situation financière des entreprises et leurs besoins en fonds propres freinent les dépenses d'investissement de façon plus marquée.

## A 3 Les finances des collectivités locales : bilan 2020

La maîtrise des dépenses de fonctionnement par les collectivités a favorisé l'investissement en 2019. Pour la première fois depuis 2015, le solde des APUL est redevenu négatif en 2019 (-0,9 Md€ contre +2,3 Md€ en 2018). Ce résultat est la conséquence de la reprise dynamique de l'investissement des collectivités en 2019 (+13% après +4,5 % en 2018) en lien avec le cycle électoral et la forte augmentation de leur capacité d'autofinancement, l'épargne brute des collectivités ayant augmenté de +10,4 % en 2019 et +5,6 % en 2018. Ces marges de manœuvre financières supplémentaires sont le fruit des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités (+1,2 % en 2019 après +0,3 % en 2018), impulsés par la démarche de contractualisation (contrats de Cahors) avec l'Etat, entreprise en 2018. Les dépenses de fonctionnement des collectivités signataires des contrats de Cahors ont progressé à un rythme moins élevé que l'ensemble des collectivités locales. Les dépenses réelles de fonctionnement des 321 collectivités entrant dans le champ des contrats de Cahors ont augmenté de +0,3% en 2018 et de +0,8 % en 2019. L'objectif de 1,2% a donc été respecté pour la deuxième année consécutive en 2019.Le besoin de financement des 321 collectivités a diminué de 1,4 Md€ depuis 2017, pour un objectif de réduction du besoin de financement de 2,6 Md€ par an, et donc de 5,2 Md€ entre 2017 et 2019. Si les contrats de Cahors ont permis de modérer la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, les marges financières dégagées ont été utilisées pour augmenter les dépenses d'investissement. Après la suspension des contrats de Cahors en mars 2020, dans le contexte de crise, la reprise de la démarche contractuelle doit être envisagée, afin d'associer les collectivités à la relance et à la maîtrise nécessaire des dépenses publiques.

Le Gouvernement a décidé, par la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, de suspendre la contractualisation en 2020 afin que les collectivités locales puissent assumer, sans contrainte issue de la norme encadrant leurs dépenses réelles de fonctionnement, d'engager des dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie. La démarche contractuelle individualisée devra être reprise et pérennisée, dans un premier temps pour associer les collectivités à l'effort de relance. Le maintien d'une capacité d'autofinancement élevée permettra aux collectivités locales de contribuer à la relance de l'investissement, en forte baisse en 2020 (-5,8 %), tout en limitant la hausse des dépenses de fonctionnement.

Dans la lignée des dispositifs de soutien aux recettes des collectivités votés dans la troisième loi de finances rectificative pour 2020, le projet de loi de finances pour 2021 accompagne les collectivités dans la relance.

## A 4 Le cadre réglementaire pour 2021

**Incidences du PLF 2021 pour les collectivités locales**

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités seront en légère augmentation de 1,2 milliard d'euros l'année prochaine, pour atteindre 50,3 milliards d'euros.

Dans le détail, des crédits seront provisionnés pour alimenter le « filet de sécurité » sur les recettes fiscales du bloc communal et des collectivités d'outre-mer institué dans le budget rectificatif 3, le FCTVA progressera de 0,55 milliard d'euros, et les crédits de paiement sur les dotations d'investissement augmenteront de 0,15 milliard d'euros.

Le PLF pour 2021 comprend des mesures d'accompagnement des collectivités locales dans la relance économique. D'une part, il prévoit la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€. Les communes et EPCI bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€. D'autre part, le bloc communal bénéficiera de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté en LFR 3 pour 2020.

**Les dotations, la péréquation et le soutien à l'investissement**

A périmètre constant, les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales progressent de + 4,8 Md€ par rapport à la LFI pour 2020 (1,5 Md€ en excluant la compensation de la baisse des impôts de production). Comme depuis 2019, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements est stabilisé à hauteur de 27 Md€, après les quatre années de baisse successives enregistrées entre 2014 et 2017. Cette stabilisation s'accompagne d'un effort de solidarité envers les collectivités les plus fragiles avec la poursuite du renforcement de la péréquation verticale en 2021 (180 M€ pour les communes, 30 M€ pour les EPCI et 10 M€ pour les départements).

Pour leur permettre de soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard d'euros de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux, après avoir obtenu, cette année, un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Conjointement, la DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros, ainsi que des communes d'outre-mer, qui récupèrent 17 millions d'euros au nom d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines.

En revanche, cette année, l'enveloppe normée ne consommera que 50 millions d'euros au titre des variables d'ajustement, contre 120 millions l'an dernier. Mis à contribution l'an dernier à travers l'inclusion de la DCRTP dans ces variables, le bloc communal est cette fois-ci épargné. L'enveloppe baissera en revanche de 5 millions pour les départements et de 7,5 millions pour les régions. Leur dotation carrée sera de plus amputée de 20 millions pour les premiers et de 17,5 pour les secondes.

Les montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et de la dotation politique de la ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

**La réforme de la taxe d'habitation**

Ce PLF 2021 sera aussi marqué par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH), votée lors de la loi de finances 2020 assortie de compensations pour les collectivités. 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale pour une perte fiscale pour l'Etat de 17 milliards d'euros au total.

Le PLF pour 2021 tire les conséquences, sur les concours financiers, de la suppression de la taxe d'habitation (TH) :

- une dotation nouvelle de 293 M€ est inscrite au bénéfice des régions, en compensation de la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation qui leur étaient reversés par l'Etat ;
- à périmètre courant, les compensations d'exonérations de fiscalité locale diminuent de 2,1 Md€ afin de tenir compte de la suppression des compensations liées à la taxe d'habitation. Cette baisse est neutre pour les recettes du bloc communal : en effet, ce montant est intégré au produit global de TH que l'Etat compense aux communes en 2021.

**L'accompagnement face à la crise**

La LFR 3 pour 2020 prévoit des dispositifs inédits de soutien des ressources des collectivités pour un total de 4,2 Md€ : un dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales et de redevances pour le bloc communal, ainsi que pour les collectivités d'outre-mer et pour la Corse s'agissant des recettes spécifiques à ces collectivités, et un mécanisme d'avances remboursables de DMTO pour les départements.

Le PLF 2021 tire les conséquences de cet effort sans précédent à destination des collectivités territoriales. En particulier, 250 M€ sont prévus au titre de la seconde annuité du « filet de sécurité » budgétaire sur les recettes fiscales du bloc communal.

## PARTIE B : LE CONTEXTE LOCAL ET LES ORIENTATIONS POUR 2021

Les prévisions budgétaires de la ville d'Aubagne pour l'exercice 2021 s'inscrivent dans un contexte inédit. La crise sanitaire qui touche notre pays depuis mars 2020 connait une nouvelle ampleur en cette fin d'année. Des mesures fortes ont été prises sur le budget 2020 afin de faire face à de nouvelles dépenses imprévues liées à cette crise mais aussi pour soutenir au mieux le tissu économique local qui a été durement touché au cours de cette première période.

Depuis le 30 octobre, une nouvelle phase de confinement est entrée en vigueur avec des conséquences budgétaires et économiques inexorables.

L'année 2021 s'annonce particulièrement difficile en raison de la multiplicité de paramètres qui échappent à notre maîtrise.

En conséquence, en responsabilité, nous devons adopter et décliner un principe majeur de prudence sur les orientations budgétaires pour 2021.

Nos priorités seront sociales et économiques avec comme ligne conductrice l'humain au cœur de nos décisions.

Nos actions seront de 3 types :

- Aider et soutenir par l'action sociale les plus fragiles
- Aider et soutenir le tissu économique local
- Renforcer la présence du service public sur le territoire

Dans la continuité de notre bonne gestion, nous poursuivrons nos objectifs :

- de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux
- de poursuivre le processus lourd mais responsable de désendettement
- de maintenir un niveau d'investissement dynamique au bénéfice des acteurs locaux et de la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais.

Les orientations budgétaires répondront par ailleurs à des engagements relatifs au développement durable et à l'écologie positive.

La contractualisation et la collaboration avec nos principaux partenaires, bien qu'eux-mêmes soumis aux restrictions et incertitudes actuelles, nous permettent d'envisager un plan d'actions responsable :

Avec la Métropole :
Prévu dans le cadre de la loi NOTRe, le transfert de compétences concernant la voirie pour les communes des conseils de territoire ne l'ayant pas encore transférée, a été reporté au 1er janvier 2023, au terme de la loi Engagement et Proximité votée le 27 décembre 2019. Dans ce cadre, les travaux d'évaluation de la compétence devraient démarrer dès 2021.
L'année 2021 se caractérise par le transfert de la compétence pluviale et DECI (Bornes incendies). Les compétences en convention de gestion concernent les abris voyageurs, les Zones d'activités et les parcs de stationnement.

Avec le Conseil Départemental :
Le précédent Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement arrive à son terme. Il a permis la réalisation de nombreux investissements sur la commune. La signature d'un nouveau contrat est envisagée en 2021 afin de continuer avec ce partenaire la transformation et l'embellissement de notre commune.

Avec l'Etat :
Le pacte de confiance se termine en 2020 : il exprimait l'engagement de l'Etat sur le soutien à l'investissement public local, l'accompagnement de la modernisation des collectivités et le renforcement de la solidarité. En contrepartie, les collectivités signataires se sont engagées dans un processus de baisse de la dette publique, d'un montant de 13Mds de 2018/2022.
Les nouvelles dispositions appliquées jusqu'en 2022 ne sont pas encore connues.

## B 1 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le PLF 2021 étant en cours d'examen à l'Assemblée nationale, il convient d'estimer avec prudence les recettes pour 2021, eu égard à l'environnement contraint actuel.
La crise sanitaire et ses conséquences ne permettent pas en effet de définir des projections fiables : nous faisons donc le choix d'estimer les recettes comme les dépenses au plus près de leurs montants prévus au BP 2020.

## B 1.1 Les recettes de fonctionnement :

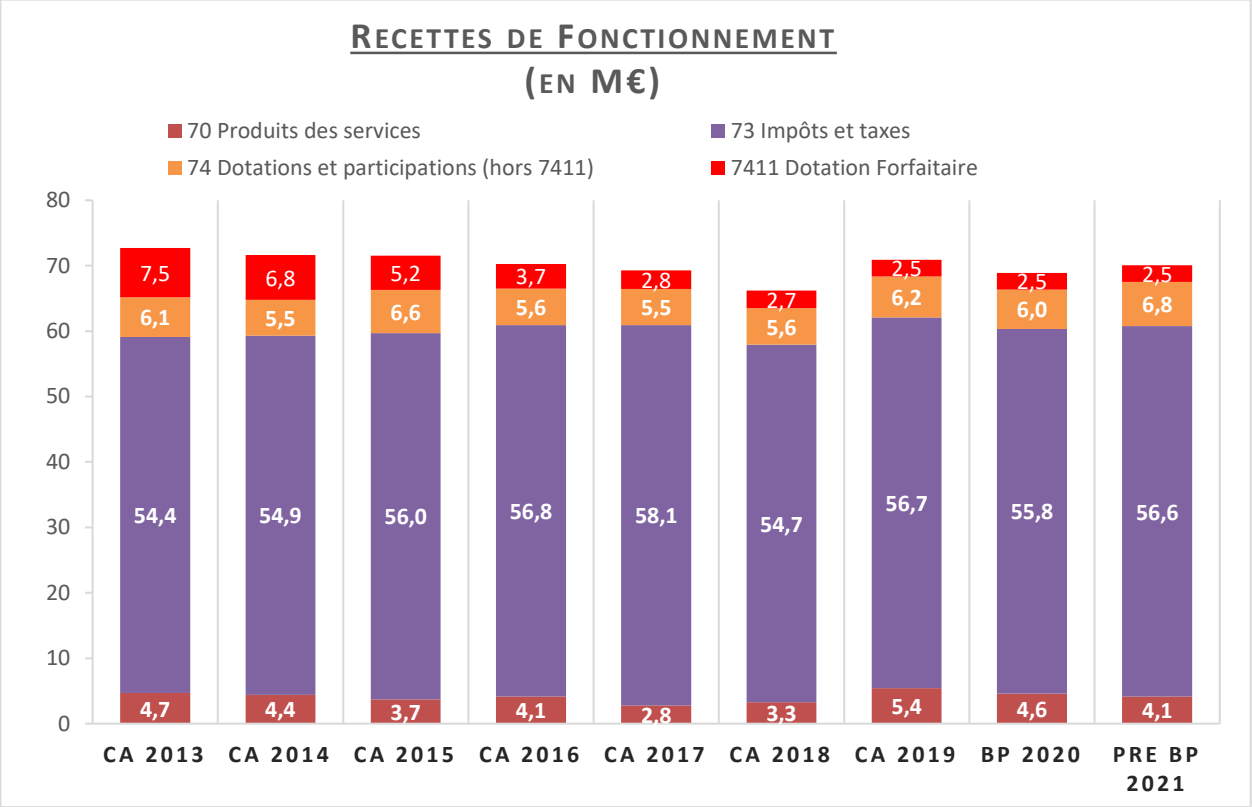


### B 1. 11 La fiscalité directe : pas d'augmentation des taux d'imposition fixés par la commune pour 2021

A ce jour, la commission des finances à l'Assemblée Nationale a voté dans le cadre de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 2021 une revalorisation des bases de valeurs locatives de la taxe foncière à 1,2%.

Au niveau local, la Municipalité qui a décidé dès 2014 la non augmentation des taux communaux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et non bâti appliqués sur les bases fiscales, reconduit cette décision pour cette nouvelle mandature :

Ces taux seront **identiques à ceux votés en 2020 et restent donc inchangés depuis 2013,** soit :

- ***22,01% pour la Taxe d'Habitation***
- ***34,08% pour la Taxe sur le Foncier Bâti***

- ***50,65% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti***

**Dans la perspective 2021-2026, ces taux seront maintenus avec une baisse souhaitée en fin de mandature, sous réserve toutefois d'un contexte budgétaire normé.**

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par la commune. Un nouveau schéma de financement entrera en vigueur, basé sur la compensation intégrale de la suppression de cette recette fiscale dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Le montant de compensation versé à la ville en 2021 sera égal à la somme des trois termes suivants :

1. le produit entre les bases communales de taxe habitation sur les résidences principales de 2020 et le taux de taxe d'habitation appliqué en 2017 sur le territoire de la commune ;
2. les compensations d'exonérations de taxe habitation versées en 2020 à la ville ;
3. le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis en 2018, 2019 et 2020 au profit de la ville.

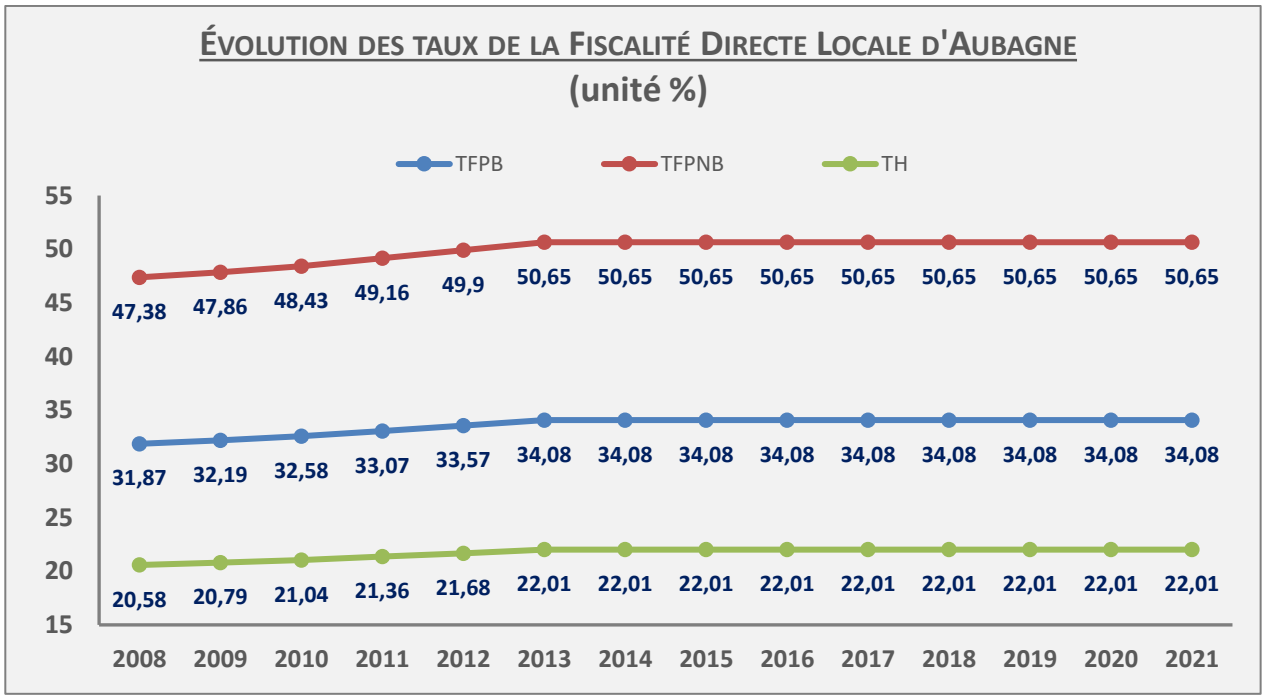


## B 1. 12 La fiscalité indirecte

### La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)

La loi du 7 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité a modifié le régime des taxes communales sur la consommation d'électricité depuis 2011. Depuis, l'actualisation des tarifs de cette taxe est automatique, il n'est donc plus nécessaire de délibérer sur le coefficient multiplicateur de la taxe (cf. délibération n° 08-290915 du Conseil municipal en date du 29 septembre 2015).

Le montant anticipé de TCCFE est estimé à 1,1M€ à l'identique de 2020.

## La Taxe Additionnelle aux droits de mutation (DMTO)

L'indice d'estimation de ce produit est l'examen du nombre de déclarations d'intentions d'aliéner reçues en N-1.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux a été en très nette progression ces dernières années. Pour 2021, par principe de précaution, cette recette est estimée, à l'identique du BP 2020, à 2,4M€.

Cette dynamique du secteur immobilier à Aubagne confirme l'attractivité de notre commune qui, par ses choix, permet aux acquéreurs d'évoluer dans un parcours résidentiel de qualité.

## La fiscalité reversée (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été créé en 2012 à destination des communes et des intercommunalités à fiscalité propre.

La création des Métropoles à statut particulier, telles que celle du Grand Paris et celle d'Aix Marseille Provence a bouleversé la répartition de ce fonds.

Pour 2021, le montant budgété, 566 K€, est conforme au montant notifié en octobre 2020.

## La fiscalité transférée (AC et DSC)

L'attribution de compensation de la commune (AC) qui s'élevait à 12,6M€ en 2018 a été réévaluée de 150 K€ en 2019. Ce montant correspond à la restitution des charges évaluées pour

la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations GEMAPI suite à l'instauration par la Métropole d'une taxe dédiée au financement de cette compétence.

Pour 2021, le montant de l'attribution de compensation devrait être identique, soit 12,76 M€.

## Les Dotations de l'Etat

### La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Nous prévoyons pour 2021, un montant équivalent au niveau de 2020, soit 2,5M€.

Pour mémoire, la DGF prévue en 2021 (2,5M€) sera **trois fois inférieure** à celle perçue en 2013 (7,5M€).

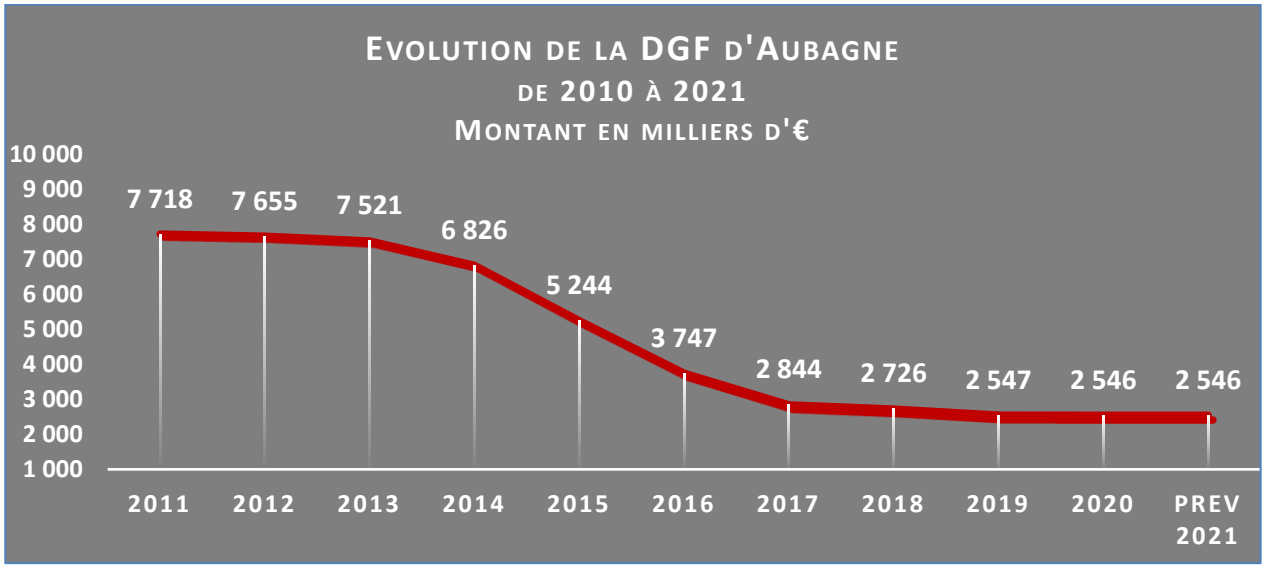

## Les dotations de compensations fiscales de la part de l'Etat

En 2020, la ville a observé une augmentation globale de 84 K€ des dotations de compensations fiscales de la taxe d'habitation et de la taxe foncière et une augmentation globale de 90 K€ de la dotation nationale de péréquation et de la dotation de solidarité urbaine.

Au regard des éléments connus à ce jour dans le cadre de la loi de finances rectificative, une progression de 3,8% de la dotation de solidarité urbaine est préconisée pour 2021.

### B 1. 13 Les autres recettes de fonctionnement

Les autres produits de fonctionnement courant comprennent les produits des services et du domaine et les produits de gestion.

En 2021, les produits des services sont estimés à 4,2M€ conformément à la moyenne des dernières années

### B 1.2 Les dépenses de fonctionnement

Nous adoptons un principe de prudence dans l'évaluation globale des dépenses de fonctionnement, que nous envisageons d'un volume l'identique à celui retenu au BP 2020.

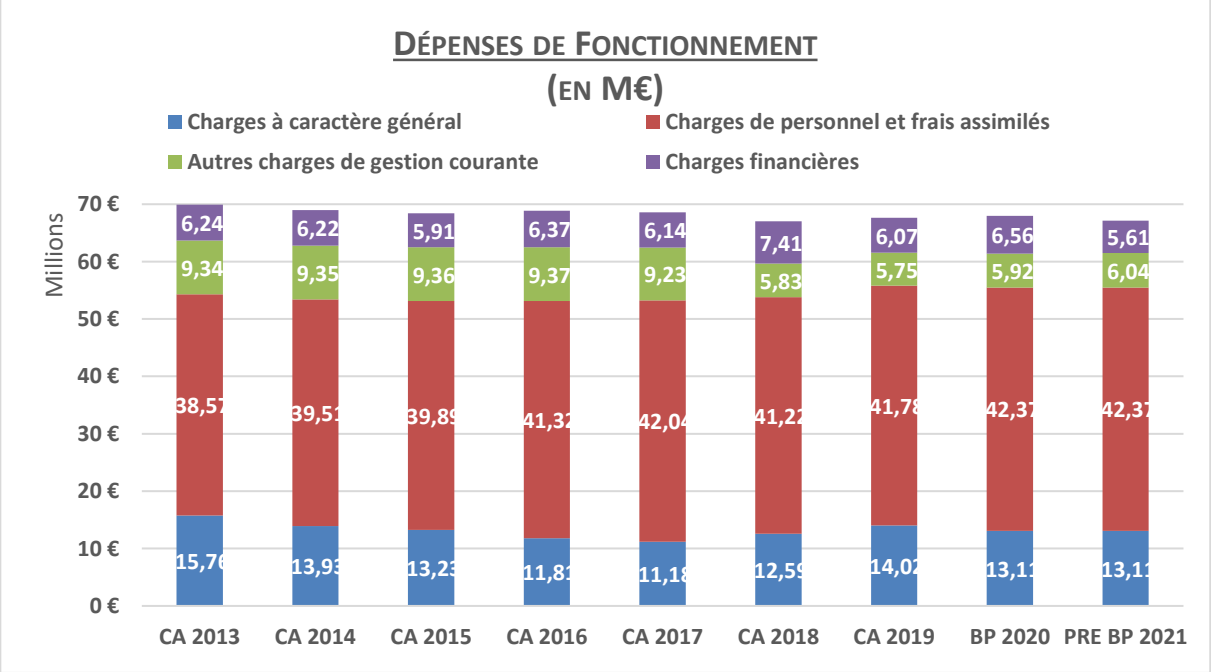

## B 1. 21 Maîtrise des charges à caractère général

Nous confirmons notre volonté de poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement, même si le contexte actuel de crise sanitaire nous impose des dépenses de fonctionnement spécifiques.

Après une baisse enclenchée et ininterrompue depuis le BP 2014, le montant des charges de fonctionnement sera évalué au même niveau que celui du BP 2020.

Néanmoins, l'exécution budgétaire 2020 aura été particulièrement complexe, du fait du poids des augmentations liées aux obligations réglementaires évoquées *supra*.

**L'impact du Pacte de Confiance signé avec l'Etat :**

Dans l'objectif d'une réduction de 3 points de dépenses publiques dans le PIB, ainsi que d'une diminution de 5 points de la dette publique à l'horizon 2022, c'est une économie de 13Md€ qui est demandée aux collectivités sur la période 2018-2022.

Pour atteindre cet objectif, la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a prévu de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre à 1.2% par an.

Cette loi prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités de 2,6Md€. C'est dans ce cadre que la Ville d'Aubagne a signé en juin 2018 un contrat avec l'Etat qui encadre la trajectoire 2018/2020 des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

L'année 2020 correspondait à la dernière année d'application de cette première « génération » des contrats entre l'Etat et les collectivités avant sa suspension en mars 2020. La reprise de la démarche contractuelle est envisagée sous une nouvelle version pour 2021 non encore connue à ce jour.

## B 1. 22 Des charges de personnel maitrisées

### Gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs

La masse salariale sera stabilisée en 2021 au même niveau qu'au budget primitif 2020.

Cet objectif intègre les éléments suivants :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT). L'hypothèse retenue s'appuie sur un GVT prévisionnel égal à 1% de la masse salariale ;
- Les augmentations mécaniques découlant des obligations réglementaires notamment du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) ;
- Un nombre de départs à la retraite supérieur aux années précédentes ainsi que des transferts de personnels vers la Métropole ;
- La mise en œuvre du RIFSEEP : après informations et avis des organisations syndicales, sa mise en œuvre sera effective au 1er janvier 2021. Si la partie concernant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ne connaitra une augmentation qu'en janvier 2022, le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir est lui inscrit au budget primitif 2021 ;
- La prime de précarité pour les Contrats à Durée Déterminée ;
- Un plan de recrutement favorisant la mobilité interne, s'appuyant sur une nouvelle organisation des services et limitant sensiblement les recrutements externes ;
- Un quota d'heures supplémentaires calculé sur la moyenne des années précédentes sans présager des évolutions de la crise sanitaire.

## Structure des effectifs

Au 30 septembre 2020, la commune comptait un effectif de **1088 agents** (titulaires, contractuels et vacataires) contre :

- 1153 en 2013
- 1118 en 2014
- 1137 en 2015
- 1140 en 2016
- 1084 en 2017
- 1010 en 2018
- 1090 en 2019

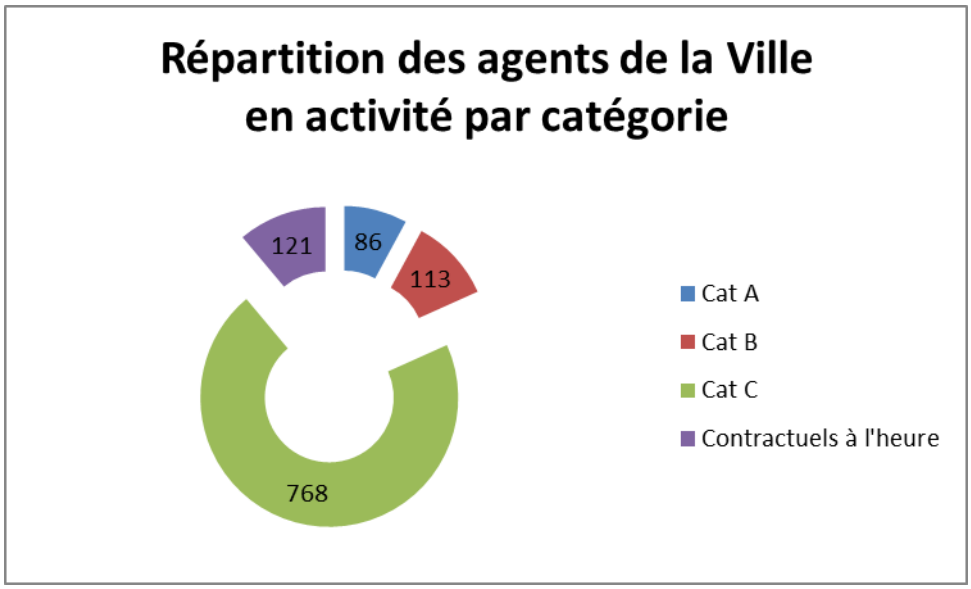


## Evolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel

Les orientations visent à maîtriser les dépenses en personnel notamment en organisant le temps de travail, en favorisant les redéploiements de personnel ou en ne remplaçant pas tous les départs, dès lors que la nouvelle organisation permet de maintenir une qualité de service public.

L'évolution s'en tiendra aux dispositions règlementaires ou statutaires.

En marge du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les charges de personnels seront sujettes pour l'année 2021 aux augmentations mécaniques découlant des obligations règlementaires énumérées plus haut, et dont la mise en œuvre incombe financièrement à la commune.

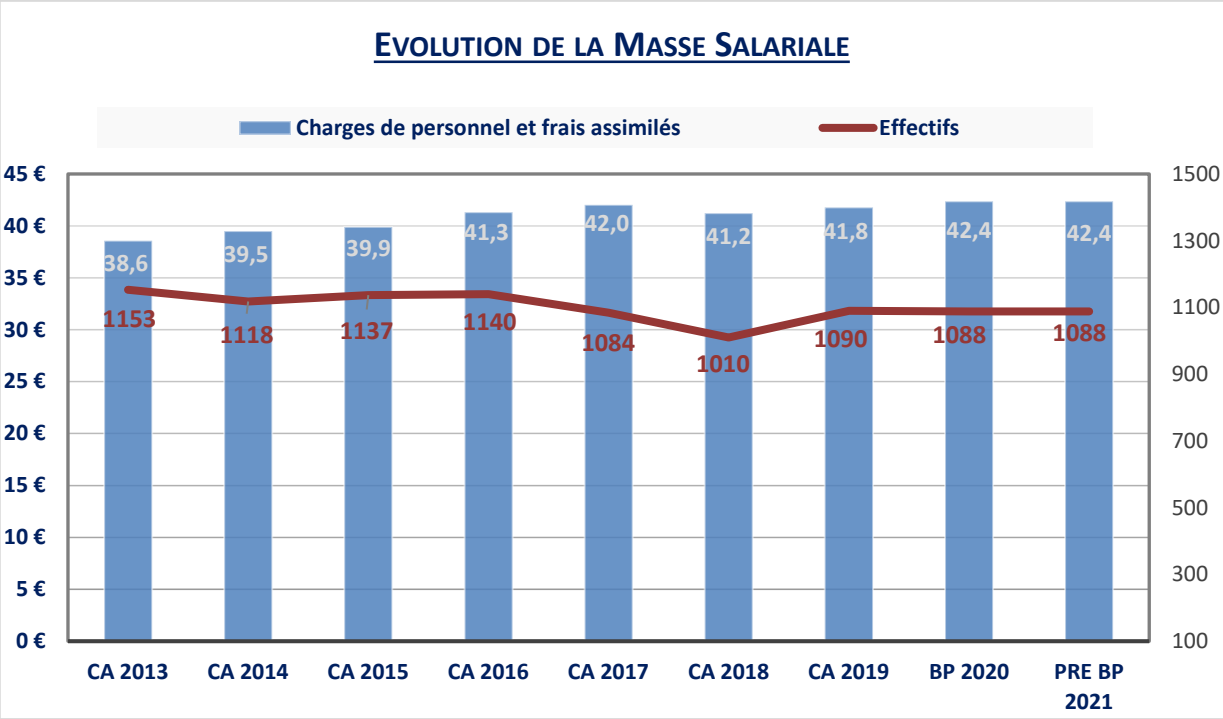


### B 1. 23 Maintien des charges de gestion courante

Les charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel des contingents et participations obligatoires devraient se maintenir au même niveau qu'en 2020.

Dans le souci de venir en aide aux plus fragiles pendant la crise sanitaire, à l'instar de l'exercice 2020, il sera versé au CCAS un complément de subventions de 100KE

Le volume global des subventions versées aux associations sera quant à lui maintenu au même niveau que celui voté en 2020.

### B 1. 24 Des frais financiers à un niveau très élevé

En 2021, les intérêts d'emprunts s'élèveront à 5,6 ME inférieurs à ceux de 2020.
Le Protocole RBS, signé par l'ancienne majorité, pèse toujours très lourdement sur les finances de la Ville et obère nos marges de manœuvre, ne nous permettant pas de disposer de moyens financiers similaires à des communes de même strate.
Le contentieux avec cette banque est toujours en jugement.

# B 2 : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## B 2. 1 Les recettes d'investissement

Les investissements sont principalement financés par l'autofinancement, le Fonds de compensation de la TVA, les cessions, les co-financements dans le cadre du contrat départemental de développement et d'aménagement (CDDA) et, depuis 2016 par un recours raisonné à l'emprunt.

### B 2. 11 Les épargnes

L'évolution du niveau des épargnes démontre la capacité de la commune à ménager son épargne brute (ou capacité d'autofinancement) grâce à l'important travail mené sur ses recettes de fonctionnement et à une maitrise de ses dépenses de fonctionnement.

Cette capacité perdure malgré les charges financières de la dette qui demeurent très élevées (5,6M€ pour 2021) mais dont l'évolution est désormais maitrisée du fait de la sécurisation des anciens emprunts toxiques.

L'épargne nette s'avère quant à elle toujours très fragile en raison d'un remboursement annuel du capital de dette très élevé, à près de 8,9 M€ en 2021.

Sans la réduction brutale et prolongée de la dotation forfaitaire de l'Etat ces dernières années, l'épargne nette de la commune aurait pu à nouveau être positive.

### B 2. 12 Les recettes d'investissement hors emprunt

#### Le fonds de compensation de la TVA

Le Fonds de Compensation de la TVA est une contribution importante à l'investissement des collectivités locales. Il permet de compenser une partie de la charge de TVA supportée par les collectivités. Cette recette, déterminée en fonction des investissements réalisés en N-2, peut donc connaitre des fluctuations importantes d'une année sur l'autre.

Le montant du FCTVA 2021 assis sur les dépenses 2019 est estimé à environ **1 M€**, sensiblement identique à 2020.

## Les cessions

Elles sont à ce jour estimées à 400KE pour 2021

Le produit de ces cessions est réinvesti dans le patrimoine public dans le cadre d'acquisitions de nouveaux terrains, de nouveaux équipements, mais aussi au financement de travaux portant sur la valorisation du patrimoine de la Ville.

## La taxe d'aménagement

Le produit de la taxe d'aménagement est évalué à 1 M€.

## Les co-financements des partenaires de la Ville

Principalement, le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) signé en 2016 avec le Conseil Départemental porte sur des projets structurants pour le développement et le rayonnement du territoire d'Aubagne. Ce contrat va se terminer et nous avons la volonté d'un nouveau partenariat avec le Conseil Départemental afin de continuer à investir dans les équipements nécessaires aux Aubagnais.

Par ailleurs, des co-financements complémentaires sont désormais systématiquement recherchés auprès de toutes les institutions publiques. Ce travail se poursuivra en 2021.

# B 2.2 Les dépenses d'investissement : LES PROJETS 2021-2026

Dans le contexte des orientations budgétaires décrites précédemment, nous poursuivrons en 2021 les projets engagés axés sur la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais ainsi que le rayonnement de notre ville, priorités de notre mandature.

Les opérations d'aménagement et de sécurisation de l'espace public ainsi que les travaux de gros entretien et d'adaptation du patrimoine communal s'inscrivent pour l'essentiel dans la poursuite du programme pluriannuel d'investissement engagé depuis 2016 et qui pour cette nouvelle mandature s'articulera autour de :

- La sécurité
- L'éducation
- Les solidarités
- L'Ecologie positive et les grands projets d'aménagement
- La redynamisation urbaine et économique, et le renforcement de l'attractivité du centre-ville
- Le numérique
- Le Sport et la Culture

### B 2.2.1 La Sécurité

L'enjeu principal en matière de tranquillité et de sécurité publique pour 2021, sera de poursuivre les efforts que la Ville d'Aubagne met en œuvre depuis 2014, pour apporter des réponses pragmatiques à la nécessaire articulation entre « sécurité, proximité et partage de l'espace public ».

Notre attachement à la tranquillité publique et à la protection des Aubagnaises et Aubagnais se poursuit dans les actes :

#### Aménagement d'un hôtel de police municipale

En 2021, un hôtel de police municipale va être déployé dans les anciens locaux EDF, permettant une optimisation des ressources existantes et un accueil adapté à un accroissement à venir des effectifs.

#### Renforcement des effectifs et des équipements de la police municipale

La consolidation des effectifs de la Police Municipale, la restructuration de son organisation et l'amélioration des moyens matériels vont permettre au quotidien d'accroître la capacité d'intervention des agents.
L'acquisition de nouveaux matériels est prévue.

#### Continuité du déploiement des caméras de vidéo protection

La Ville a mis en place des outils opérationnels comme le Centre de Supervision Urbain dont le déploiement est en constante évolution afin de garantir aux Aubagnais une ville plus sûre.

### B 2.2.2 L'éducation

Créer et maintenir de bonnes conditions pour l'éducation, l'enseignement et l'accès au savoir est un axe majeur de notre politique municipale, que nous déclinons sous la forme de multiples actions :

#### L'enfance et la petite enfance :

Les travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles seront poursuivis.
Le lancement des études techniques du futur pôle éducatif des Passons prévu en 2020 a été retardé eu égard à la crise sanitaire. Les études correspondantes sont donc programmées en 2021.

#### La Jeunesse

Les jeunes Aubagnais fréquentent régulièrement le Point Information Jeunesse et l'Espace Art et Jeunesse (EAJ).
En 2021, le Point Information Jeunesse rejoindra la Boussole pour permettre la création d'un guichet unique d'accompagnement des jeunes sur les volets formation, emploi, insertion logement ou de la santé.
L'EAJ continuera de proposer des ateliers et des activités dans de nombreux domaines : musique, chant, arts plastiques, pâtisserie, danse...). La salle de spectacle accueillera des spectacles et des actions pour les jeunes.
Le Conseil Municipal des Jeunes – 2020/2021 – mènera ses travaux tout au long de l'année.
Forts de leur succès, de multiples événements seront reconduits, sous réserve des suites de la crise sanitaire, tels que le bal des collégiens, le rallye des lycéens, les soirées étudiantes, les forums métiers ou emploi…

#### L'enseignement supérieur

Des travaux d'extension et la première tranche de travaux de rénovation du département des Sciences Arts et Techniques de l'Image et du Son – SATIS seront mis en œuvre.
Le déplacement des STAPS dans des locaux adapté est envisagé.
Des recherches de partenariat avec d'autres instances d'enseignement supérieur sont en cours.

### B 2.2.3 Les Solidarités

## L'Action Sociale et la Vie Associative

La Ville d'Aubagne a confié à son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) l'accompagnement social de la population.

En complémentarité du CCAS, la Ville met en œuvre différentes politiques publiques en faveur des séniors, en matière de santé, pour la garantie des droits des femmes ou l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Les loisirs proposés aux séniors en 2021, seront adaptés en fonction des contraintes sanitaires du moment. Pour autant, des opportunités de se retrouver en plein air pour des cours de gym douce, des balades en bords de mer ou à la montagne, des après-midi récréatives au théâtre Comoedia, seront entre autres proposées.

L'Espace Bel Âge devrait voir le jour au 1er trimestre 2021. Il regroupera le Pôle Seniors Municipal, la Maison du bel Âge, l'antenne aubagnaise de l'ES13, le Pôle info Seniors Garlaban-Calanques et le groupement professionnel Fil Rouge AZHEIMER.

Aubagne pourra accueillir les événements qui sont appréciés de tous : la Journée des droits des femmes, l'Art des Possibles, le Forum Santé Jeunes, Octobre Rose, la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, le Téléthon...

## La Citoyenneté, les préventions et la Vie des Quartiers

Forte d'un maillage territorial de six maisons de quartier, Aubagne dispose d'un réseau dense d'activités répondant au plus près des attentes de ses habitants. Plus de 80 associations accueillent des publics de tous âges, venant compléter l'offre proposée par la Vie des Quartiers. De nombreuses sorties sont prévues pour tous à Saint Vincent les Forts, à la mer, dans des parcs d'attraction situés à proximité.

De multiples événements festifs, lieux et temps de rencontres entre tous les aubagnais, sont organisés tout au long de l'année pour le plaisir de tous : le Grand Carnaval de centre-ville et les carnavals des quartiers, la Cavalcade, les fêtes des maisons de quartier, les fêtes de Noël.

## Les Associations

La Maison de la vie Associative est le lieu incontournable pour toutes les associations aubagnaises. Elle pilote des événements très appréciés par la population comme la Fête des Associations, la Fête des Voisins ou la Semaine du Bénévolat.

En 2021, des actions d'accompagnement et de formations seront mises en place pour les bénévoles des associations locales.

## B 2.2.4 L'Ecologie positive et les grands projets d'aménagement

### L'écologie positive au quotidien pour les Aubagnais

De sa reconnaissance par la Région de ses actions développées en matière de développement durable, avec l'obtention du Label COP D'AVANCE, la municipalité poursuit le déploiement de son orientation écologie positive en 2021.

Les thèmes Mobilité et transports, Déchets (réduction des déchets à la source, TRI et recyclage), Protection du patrimoine, Environnement et santé, Education à l'environnement et Investissements pour un meilleur confort énergétique demeurent les axes principaux.

L'année 2021 verra la poursuite des projets lancés depuis 2019, des assises et des ateliers "écologie positive", l'inscription d'objectifs Développement Durable par Direction dans le cadre du projet d'administration lancé au 1er trimestre de l'année, le lancement de l'opération « 0 plastique » et le diagnostic des pistes cyclables.

Seront également poursuivis la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du contrat de Conception, de Réalisation, d'Exploitation et de Maintenance – CREM – conclu en 2017 pour une durée de 12 ans ; la rénovation des installations de chauffage dans les bâtiments ; L'amélioration de l'éclairage des équipements municipaux avec la mise en place d'ampoules led partout où cela est nécessaire.

### Les grands projets d'aménagement

Pour cette nouvelle mandature, nous allons poursuivre les projets engagés tout en lançant la mise en œuvre de nouveaux projets conformes aux grandes orientations de notre programme municipal :

A court terme ce sont :

- La poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'Adap.
- L'engagement de divers travaux de maintenance et d'entretien des installations techniques ainsi que d'amélioration du fonctionnement des locaux.
- La création d'un hôtel de police municipale dans les anciens locaux EDF
- L'aménagement d'une d'agence postale communale et d'une « Maison France Services » (accueil des services publics et para publics)
- La poursuite des travaux du SATIS
- La phase 2 de l'aménagement du quartier Camp Major
- La poursuite de l'amélioration de la voirie RD2, St Mitre entre autres
- Le lancement de la première tranche de travaux d'extension du cimetière de Fenestrelles.
- La poursuite des travaux de renouvellement du réseau d'eau au cimetière des Passons et programmation de travaux de réaménagement des allées.
- La requalification de divers espaces verts notamment en centre-ville.

- L'espace du bel âge

A moyen et long termes :

- Le pôle éducatif des Passons : poursuite des études en 2021
- Le lancement des études sur l'ilot du Bras d'or en partenariat avec la Métropole
- La poursuite de l'aménagement du centre-ville
- La phase 2 de l'aménagement du site « l'Alta Rocca » avec 1500 emplois potentiellement créés

### B 2.2.5 La redynamisation urbaine et économique, et le renforcement de l'attractivité du centre-ville

Depuis 2015, la Ville d'Aubagne s'est engagée dans une politique de développement économique volontariste ayant à cœur de faire de la revitalisation du centre-ville et du commerce de proximité un axe majeur.

En 2021 les actions envisagées se déclineront autour de plusieurs objectifs :

- Déploiement des actions du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et le Commerce)

Obtenu en mars 2020, ce programme d'actions sur 3 ans, centré sur l'attractivité et la communication vise à atteindre des objectifs multiples :

- Aide à la rénovation des devantures commerciales pour 10 commerces
- Aide à la mise aux normes d'accessibilité pour 10 commerces
- Amélioration de la qualité des étals des commerces non sédentaires sur nos marchés hebdomadaires
- Soutien à la réalisation d'actions commerciales.

Le FISAC est un véritable outil d'accompagnement de la volonté municipale visant à donner un nouveau souffle à l'activité commerciale du centre-ville d'Aubagne.

- Recrutement d'un Manager du Centre-Ville

L'objectif de la municipalité est d'intensifier la relation de terrain permettant de renforcer la synergie entre les différents acteurs tels que : Associations de commerçants, Chambres Consulaires, Agences Immobilières et porteurs de projet.
Ce travail de terrain et d'échanges multipartenarial va permettre de favoriser la recherche de locomotives commerciales, de grandes enseignes, et de magasins franchisés, sans remettre en cause l'équilibre global de l'offre commerciale, notamment par la richesse de son commerce de

proximité. Ainsi, la diversification de l'offre permettra de garantir un équilibre entre les divers types d'activités.

Afin d'accompagner la redynamisation économique du centre-ville, une programmation évènementielle commerciale et touristique spécifique sera définie en concertation avec les acteurs concernés.
Définir et mener des actions d'animation, de promotion et de communication du centre-ville est en effet également un maillon essentiel de la stratégie de développement de l'activité du Centre-Ville.

- Renforcer la relation avec les chambres consulaires : CCI Aix Marseille Provence et Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Les liens tissés avec les Chambres Consulaires ont permis de mener un large programme d'actions visant à professionnaliser les commerçants ainsi qu'à promouvoir la ville.

- Maintenir les actions en faveur du commerce de proximité et l'artisanat et favoriser les complémentarités

Il sera proposé d'accompagner les commerçants face aux défis numériques intensifiés par la crise sanitaire et les nouveaux modes de consommation, en favorisant leur professionnalisation et l'accès à des dispositifs dédiés.

L'élaboration d'un portail numérique sera étudiée pour soutenir les commerces de proximité, en leur permettant de dynamiser leur offre et améliorer leur visibilité.

- Développer le tourisme et valoriser la Ville

La poursuite de la mise en place du parcours touristique en centre-ville d'Aubagne initié en 2020, contribuera à la valorisation du patrimoine architectural et culturel de la commune. A cela, un travail sur la mise en valeur de la filière artisanale et la promotion de produits locaux sur les marchés sont deux autres atouts clés qui contribuent à asseoir l'identité et le rayonnement de la ville.
La municipalité vise également l'obtention d'un label qualité pour nos marchés hebdomadaires (label « Parasols d'or »), gage de la reconnaissance pour les commerçants non sédentaires de la qualité de leurs produits, de leur service et l'effort esthétique apporté à leur stand, ainsi que pour notre commune de la cohérence de l'organisation de notre marché.

## B. 2.2.6 Le service public numérique

Aubagne va encore poursuivre le développement de son e-administration en enrichissant son portail citoyen de télé services, avec la mise à disposition du module offres d'emplois et dépôts de candidatures et en offrant un guichet numérique d'autorisation d'urbanisme.

Plus généralement, la ville va s'équiper d'outils visant l'amélioration de la Gestion Relation Citoyenne, afin d'avoir un meilleur suivi et traitement des doléances. En outre, elle équipera de nouveaux services municipaux à la population d'ilots interactifs visant à lutter contre la fracture numérique.

Aubagne a engagé depuis plusieurs années une démarche destinée à rendre les outils numériques accessibles aux élèves. Le déploiement des classes numériques va donc continuer. D'autres écoles seront pourvues tout au long de l'année 2021.

## B 2.2.7 Sport, Culture et Patrimoine

### Le Sport

La politique sportive municipale repose sur une volonté d'une offre dynamique pour tous, déclinée par la densité et la qualité du tissu associatif, la conduite d'événements régionaux, nationaux et internationaux et l'existence de complexes sportifs adaptés.

Les associations sportives comptent près de 16.000 licenciés en leur sein, plaçant Aubagne à la tête des villes de taille moyenne, du département des Bouches du Rhône.

De nombreux événements sportifs sont programmés chaque année et l'année 2021 s'inscrira dans cette lignée, si les conditions sanitaires le permettent.

Les équipements sportifs sont modernisés chaque année afin de mieux accueillir les différentes pratiques. En 2021, un effort tout particulier sera effectué en matière de renouvellement des matériels, ceux à disposition des associations et ceux nécessaires à la direction des sports pour un bon fonctionnement des équipements.

Aubagne, labellisée Ville Active et Sportive, avec un niveau de trois lauriers pour la période 2019/2021, est reconnue pour son action exemplaire en matière sportive.

## La Culture

La Ville d'Aubagne dispose d'équipements culturels répondant aux attentes des spectateurs et aux pratiques de leurs différents publics.
Le Conservatoire de musique, de danse et de théâtre accueille plus de 600 élèves tout au long de l'année.
La Médiathèque compte plus de 8.000 lecteurs fidèles et organise de nombreux temps forts.
Le Centre d'Art accueille des expositions appréciées par tous et qui en font un lieu régional incontournable pour l'Art Contemporain.
Le théâtre accueille 25.000 spectateurs chaque année, pour une centaine de levée de rideau.
Le Village des Santons rencontre un succès jamais démenti avec plus de 80.000 visiteurs, depuis son ouverture, et veut développer de nouvelles activités en direction du plus grand nombre.
L'investissement portera sur les acquisitions de livres, de film et de DVD à la médiathèque, sur du matériel pour le Conservatoire ou la Salle de spectacle de 'Espace Art et Jeunesse notamment.
Les travaux de rénovation des installations se poursuivront au théâtre.

## Le Patrimoine

Riche de ses deux kilomètres linéaires d'archives, la Ville poursuivra en 2021 ses missions d'inventaire, de conservation, de restauration et de valorisation de son patrimoine administratif et historique. L'accent sera mis sur le traitement des archives des services du Point Information Jeunesse et de la Direction des Ressources Humaines.

Compte tenu des axes donnés par l'Etat concernant l'amplification de l'e-administration et la marche forcée vers la dématérialisation, le développement d'une vraie culture territoriale numérique est un préalable à tout projet d'archivage électronique.

Des actions de formation seront mises en place avec comme objectifs l'uniformisation du nommage des fichiers et la rationalisation des arborescences.

Tout comme l'organisation d'expositions à l'Hôtel de Ville et des Journées Européennes du Patrimoine, les actions de restauration du patrimoine mobilier communal se concentreront sur l'orgue de l'église Saint-Sauveur.

## B 3 : LA DETTE

### Répartition de l'encours par risque et par type de taux au 1er janvier 2021

La dette du budget principal est composée de deux types de dette : la dette historique, et la dette liée au rachat des emprunts structurés, cette dernière faisant l'objet d'un remboursement par l'Etat.

L'encours de dette historique devrait atteindre à la fin 2021 un montant de 124.8ME sans le rachat des emprunts structurés.

En 2021, nous rembourserons 8.9 ME de capital, avec un désendettement net prévisionnel de 4.7 ME.

Sur l'exercice 2020, la Ville a souscrit 3 emprunts. Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

| n° interne | Banque | Montant | Date de signature | Durée | Date de mobilisation | Taux payé |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A292009V | Caisse d'épargne | 950 000 € | 25/06/2020 | 20 ans | 07/07/2020 | Taux fixe 1,85 % |
| xx | Crédit Agricole | 1 000 000 € | En cours de signature | 20 ans | Avant fin 2020 | Taux fixe 1,24 % |
| xx | LandesBank | 2 250 000 € | En cours de signature | 20 ans | Avant fin 2020 | Taux fixe 1,7 % |

**La communication financière à destination des établissements de crédits nous permet de diversifier le partenariat bancaire et ainsi améliorer les conditions de financements.**

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux :

| | Encours au 31 décembre 2020 | Part en % | Taux actuariel moyen | Durée de vie résiduelle | Nombre de contrats | Class. Gissler |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Taux fixes** | **134 084 961** | **92,26%** | **3,65%** | **15 ans et 7 mois** | **25** | **1A** |
| 2.Taux fixes purs | 111 132 961 | 76,47% | 3,59% | 17 ans et 1 mois | 23 | 1A |
| Swaps fixants n°28 et n°29 + Notionnel | 22 952 000 | 15,79% | 3,92%* | 5 ans et 9 mois | 2 | 1A |
| **Taux structurés** | **5 193 455** | **3,57%** | **4,70%** | **10 ans et 2 mois** | **1** | **1E** |
| 20885 - Fixia | 5 193 455 | 3,6% | 4,70% | 10 ans et 1 mois | 1 | 1E |
| **Taux monétaires** | **6 055 537** | **4,2%** | **1,41%** | **15 ans et 6 mois** | **7** | **1A** |
| Euribor 3 mois | 6 055 537 | 4,2% | 1,41% | 15 ans et 6 mois | 7 | 1A |
| **Total** | **145 333 953** | **100,00%** | **3,59%** | **15 ans et 5 mois** | **33** | |

**On notera qu'un contrat Swap est partiel (plus court que le notionnel). Le contrat n'étant plus couvert à partir de 2025, la collectivité bénéficiera des taux bas sur les échéances restantes du contrat couvert..*

Le portefeuille présente un fort niveau de sécurisation avec plus de 92% de l'encours sur taux fixe dont 76% de taux fixe « classiques » et 15% sur des contrats de couvertures (2 contrats Swapés).

Avec 4,2% de l'encours indexé sur taux monétaires, la Ville profite des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 1,41% et un faible risque de progression sur le futur exercice.

Le reste de l'encours est indexé sur du produit structuré.

Si une diversification de la répartition des taux inciterait à privilégier de nouveaux emprunts préférablement à taux variables, les nouveaux emprunts contractés en 2020 l'ont toutefois été à taux fixe afin de profiter de taux historiquement bas, permettant à la Ville de sécuriser son portefeuille de dette.

## Extinction de la dette

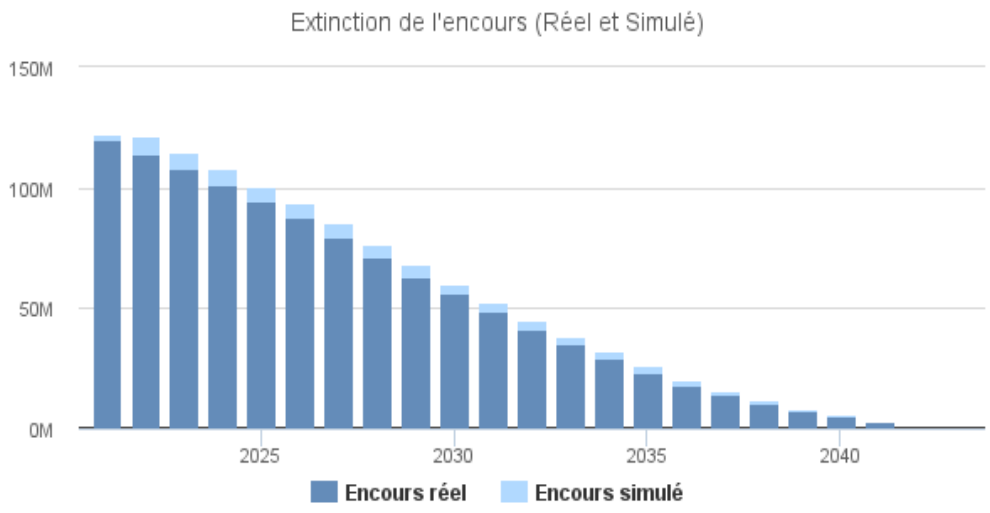

## Répartition de l'encours par prêteur

La répartition par prêteur permet d'observer si la Ville subit un risque de contrepartie. Ce dernier peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (au-delà de 60% environ).

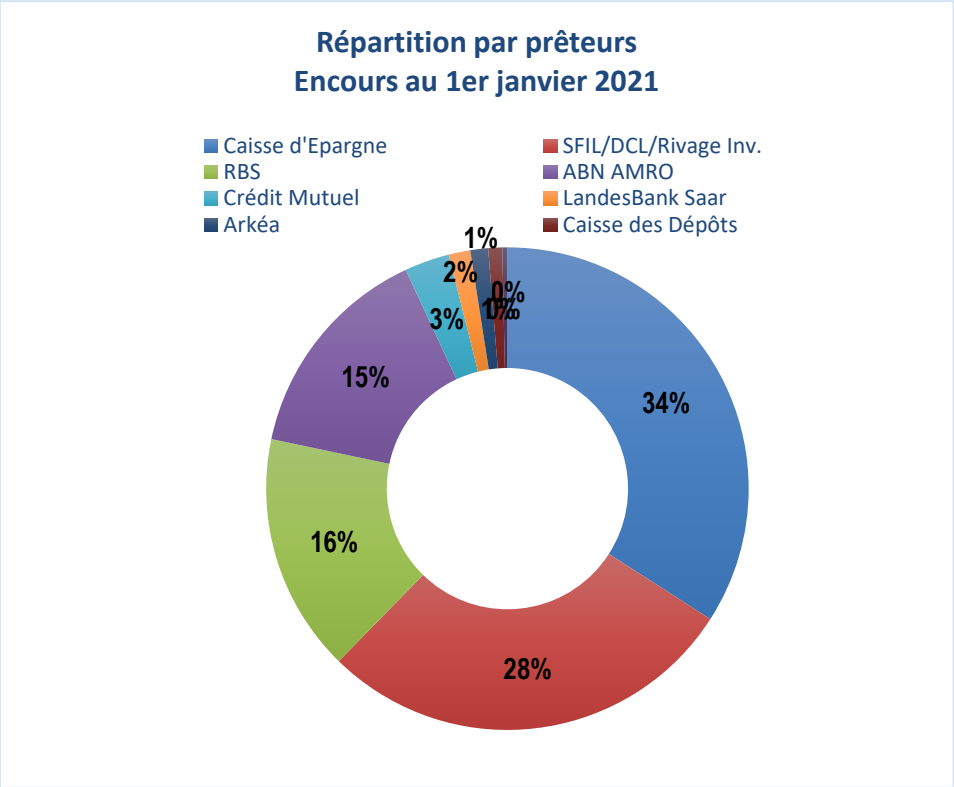


La Caisse d'Epargne détient 33% de l'encours qui se répartit pour 42,9 M€ de financement long terme et 10 M€ de financement court terme. Le groupe SFIL/DCL détient plus de 29% du stock total.

La Société Générale, le Crédit Mutuel, la Caisse des Dépôts, LandesBank Saar et Arkéa détiennent un peu plus de 6 % de l'encours.

La dette de la commune est répartie auprès de 9 prêteurs différents mais les prêteurs principaux ne sont plus présents sur le marché du secteur public (ABN AMRO, RBS et DCL/SFIL).

La Caisse d'Epargne ressort comme notre principal partenaire. La municipalité travaille depuis trois ans sur sa communication financière à destination des établissements prêteurs. Cette stratégie porte ses fruits avec l'entrée du Crédit Mutuel en 2017 et d'Arkéa en 2018 et 2019, et

Crédit agricole en 2020 ainsi qu'une banque allemande LandesBank Saar, banque publique de la région de la Sarre qui est historiquement implantée dans l'Est de la France.

## Perspectives sur l'exercice 2021

Le budget 2021 intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires.

Nous avons pris en compte un emprunt prévisionnel de 4,2 M€ sur Euribor 3 mois +1,50%.
Au regard de la composition actuelle de la dette de la commune, dans un objectif de diversification et de flexibilité, un taux variable essayera d'être privilégié.
Cette enveloppe est simulée sur une durée de 20 ans avec une mobilisation des fonds en milieu d'année 2021.

Toutefois, le choix sur la stratégie de taux sera réalisé en fonction des offres reçues et des opportunités offertes par le marché au moment de la consultation des partenaires bancaires.

Au regard des taux historiquement bas, le projet de budget est construit avec une prise de risque très faible voire nulle pour l'exercice à venir.